

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL LILLE

Du 16/04/2019

COLLEGE UNIQUE

Daniel BEAUVOIS
Sergio BUSSO
Stéphanie HANS
Julien ROY

CFDT
CFDT
CFE – CGC
CFE – CGC

Diffusion : Ludovic DELAIRE – Emilie PAGUE
Direction des Ressources Humaines
Délégués du Personnel et Direction
Secrétariat Département
Affichage Département

Tous secrétariats

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'intranet :

<http://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/group/legal-entities/thales-services-sas/our-functions/ressources-humaines/comptes-rendus-dp>

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'extranet :

https://myportal.thalesgroup.com/emythales/RH_TS/PUB/INSTANCES_DU_PERSONNEL_2014.HTM

**Pour connaître le nom de votre interlocuteur au Service Paie
ou celui de votre Responsable Ressources Humaines :**

<http://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/group/legal-entities/thales-services-sas/our-functions/ressources-humaines/qui-sommes-nous->

REUNION

Présents :

Daniel BEAUVOIS CFDT

Stéphanie HANS CFE – CGC

Excusés :

Julien ROY CFE – CGC

Sergio BUSSO CFDT

Absents :**A représenté la Direction à cette réunion :**

Emilie PAGUE Responsable Ressources Humaines
Ludovic DELAIRE Responsable du Site de Lille

QUESTIONS COMMUNES DES DELEGUES DU PERSONNEL CFE-CGC et CFDT

Questions récurrentes

1. Effectifs du Département de Lille

État des effectifs: entrée(s), type de contrat, lieu de travail pour les personnes ne travaillant pas sur le site DLJ, sortie(s),...

<i>ENTREES</i>	<i>CDI</i>	<i>CDD</i>	<i>Retour ALD</i>	<i>Mutation Interne</i>
Ing./Cadres	1			
Mensuels				

<i>SORTIES</i>	<i>Fin CDD</i>	<i>Démission</i>	<i>Licenciement</i>	<i>Rupt. Convent.</i>	<i>Départ ALD</i>	<i>Période Essai</i>	<i>Mutation Interne</i>
Ing./Cadres		1					1
Mensuels							

<i>SALARIES</i>	<i>Mensuels</i>	<i>Cadres</i>	<i>Télé-Travail</i>	<i>Tps Partiel</i>	<i>Forfait heures</i>	<i>Forfait 206 Jours</i>	<i>Forfait 210 Jours</i>	<i>Forfait 214 Jours</i>
Effectif								

Réponse :

Il y a 78 salariés dont :

- 1 CDD / 77 CDI
- 36 salariés en mission extérieure
- 32 salariés en mission TSGF
- 5 salariés en intercontrat
- 3 salariés en structure.
- 1 salarié en RAO

2. Affaires en cours

Pouvez-vous lister les affaires en cours ?

Pour chaque affaire, pouvez-vous apporter les informations suivantes :

La situation économique : bonne, normal, critique

Le nom des collaborateurs placés sur cette affaire

La date prévisionnelle de fin de l'affaire

<i>Clients GROUPE</i>	<i>Nombre Collaborateurs</i>	<i>Situation</i>	<i>Date de Fin</i>

<i>Clients HORS GROUPE</i>	<i>Nombre Collaborateurs</i>	<i>Situation</i>	<i>Date de fin</i>

REPONSE :

La situation économique du Département a été commentée en séance.

<i>Clients GROUPE</i>	<i>Nombre Collaborateurs</i>	<i>Situation</i>	<i>Date de Fin</i>
TCS	32		

<i>Clients HORS GROUPE</i>	<i>Nombre Collaborateurs</i>	<i>Situation</i>	<i>Date de fin</i>
ACOSS	8		
ADEO	1,5		
AXA	0,5		
CGI Finance	1		
Eurotunnel	11		
Imprimerie Nationale	8		
LEROY MERLIN	2 5		
SNCF	1		
VALLOUREC	3		

3. Prise de commandes

Quelle est l'avancée du montant PC et CA budgétés / réalisés pour l'agence de Lille à la fin du mois dernier ?

PC réalisé	PC budgété	% réalisé/budgété
0,78M€	8,19 M€	9,5%

CA réalisé	CA budgété	% réalisé/budgété

1,14M€	8,35 M€	13,6%
--------	---------	-------

REPONSE :

Les informations ont été communiquées en séance de fin d'année 2018.

4. Quelle est l'avancée des RAO pour l'agence de Lille (Groupe / Hors Groupe)?

	<i>Nombre de RAO effectuées</i>	<i>Nombre de RAO en cours</i>	<i>Nombre de RAO gagnées</i>	<i>Nombre de RAO perdues</i>
GROUPE				
H. GROUPE				

Pourriez-vous spécifier de façon plus détaillée, en individualisant un peu plus selon l'importance du client, c'est-à-dire, des clients où soit le montant du contrat, soit la quantité de collaborateurs, soit la stratégie de développement attache un intérêt particulier ?

REPONSE :

Vous trouverez l'avancement à du mois précédant des RAO pour le CCL LOM Lambersart région Transverse ci-dessous :

- RAO GROUPE

Nombre de RAO Effectués	Nombre de RAO en cours	Nombre de RAO gagnées	Nombre de RAO perdues
14	2	12	0

- RAO HORS-GROUPE

Nombre de RAO Effectués	Nombre de RAO en cours	Nombre de RAO gagnées	Nombre de RAO perdues
21	3	14	4

Chiffres confidentiels

Les éléments ont été commentés en séance

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFE-CGC

5. Suivi de la formation

Liste des formations suivies depuis janvier 2019 :

REPONSE :

La liste des formations suivies depuis le début de l'année est la suivante :

- Fondamentaux du Management de Projet
- Passport Software Architect for Information System

6. Date et heure de la prochaine réunion DP ?

REPONSE :

La prochaine réunion se tiendra le 9 mai 2019.

7. Questions récurrentes

Combien de collaborateurs à l'agence de Lille ?
Combien en mission extérieure ? Combien chez TCS ?
Combien d'entrées/sorties ce mois-ci ?
Combien d'inter-contrat ?

REPONSE :

CF réponse ci-dessus

8. Astreintes

Certains salariés de l'agence vont être amenés à effectuer des astreintes sur leur mission.
Comment sont indemnisées ces astreintes ?

REPONSE :

Le barème des indemnités d'astreintes est le suivant :

Les indemnités relatives aux astreintes sont réévaluées, selon le barème suivant, à compter du 1^{er} mars 2019 :

Module d'astreinte		Revalorisation 2019
1	Hebdomadaire 24 h	539,23 €
	Supplément jour férié	39,77 €
2	Hebdomadaire nuit	464,75 €
	Supplément jour férié	3,35 €
3	Week-end	254,89 €
	Supplément samedi férié	11,86 €
4	Nuit (jour ouvrable)	52,49 €
	Nuit & dimanche (jour férié)	55,81 €
5	Jour normalement travaillé	14,92 €
6	24 h - Jour normalement travaillé	67,38 €
7	24 h – Jour normalement non travaillé	95,31 €
	24 h – dimanche et jour férié	107,15 €
Dérangement hors astreinte		36,67 €
Dérangement hors astreinte Nuit / dimanche / jour férié		45,82 €

9. Fiches de position

Lorsqu'un salarié change d'indice en cours d'année et qu'il se trouve en dessous du minimum du nouvel indice, que se passe-t-il ?

REPONSE :

Il n'y a pas de revalorisation de salaire au moment lors d'un changement d'indice. Cette comparaison se fait en fin d'année, lorsque le minima conventionnel s'avère supérieur aux salaires perçus de l'année écoulée, une prime annuelle est versée en complément pour pallier l'écart.

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFDT

Questions économiques, gestion

10. Plan de charge

Combien de personnes sont actuellement en inter-contrat ?

Prévision des inter-contrats à 4 et 8 semaines ?

Quelles sont les pistes de reclassement ?

REPONSE :

Vous trouverez la réponse ci-dessus (voir réponse question 1). Les pistes de reclassement sont, Imprimerie Nationale, ADEO, AXA, SGF, Eurotunnel.

11. Gestion du personnel

Quel est le nombre de salariés selon la durée de leur mission :

MISSIONS	<i>Courte durée</i> (inférieur ou égal à deux mois)	<i>Moyenne durée</i> (entre trois et six mois)	<i>Longue durée</i> (supérieure à six mois)
Effectif salariés			

REPONSE :

MISSIONS	<i>Courte durée</i> (inférieur ou égal à deux mois)	<i>Moyenne durée</i> (entre trois et six mois)	<i>Longue durée</i> (supérieure à six mois)
Effectif salariés	4	1	65

12. Salariés en déplacement

Combien de salariés sont en déplacement ? Quelle est la durée de ces déplacements ?

<i>DEPLACEMENT</i>	<i>inférieur ou égal à un mois</i>	<i>supérieur ou égal à un mois</i>
Lieu du déplacement	Effectif salariés	Effectif salariés

REPONSE :

<i>DEPLACEMENT</i>	<i>inférieur ou égal à un mois</i>	<i>supérieur ou égal à un mois</i>
VELIZY		1
Paris		1
Lieu du déplacement	Effectif salariés	Effectif salariés

13. Nouveaux arrivants

Pourrait-on anticiper la venue de nouveaux collaborateurs ?

Par exemple, en leur créant un compte sur l'AD de Lille, un mail en mythalesgroup.io, et surtout modifier leur adresse mail de contact en mythalesgroup.io (opération à réaliser en amont par les administrateurs de la DSI/TGS) ce qui leur permet de recevoir leur mot de passe Edir.

REPONSE :

Nous anticipons au maximum les actions à notre main. Ce qui reste de la responsabilité de TGS ou des services transverses ne peut être pris en charge directement par l'agence.

14. RTT 2019

Pourriez-vous fournir le lien intranet et extranet du document relatif au RTT 2019 ?

REPONSE :

Les informations seront mises en ligne prochainement.

Pour rappel les modalités des RTT pour 2019 sont les suivantes :

[JRTT pour l'année 2019](#)

Compte tenu du positionnement calendaire des jours fériés, le nombre total de jours de réduction du temps de travail (JRTT) ou jours de repos supplémentaires pour l'année 2019 est de 10, 11 ou 14 selon l'organisation du temps de travail applicable aux collaborateurs de Thales Services.

La répartition est la suivante :

ORGANISATION DU TRAVAIL		TOTAL JRTT 2019	JRTT à l'initiative du salarié	JRTT à l'initiative de l'employeur	Pont de l'Ascension	
					JRTT à l'initiative de l'employeur	Absences autorisées payées
MENSUELS	38h *	11	6	5		1
	37,50h*	14	7	6	1	
INGENIEURS ET CADRES	FH 1670h *	11	6	5		1
	FJ 210*	14	7	6	1	
	FJ 214*	10	3	6	1	

(*) Ces références ne tiennent pas compte de la journée de solidarité qui sera travaillée le lundi 10 juin 2019 (lundi de Pentecôte) en application des dispositions de l'accord Groupe sur les dispositions sociales.

15. Flash thales services

Pourriez-vous fournir le lien intranet et extranet du des flashs RH (Info RH) ?
Le page info RH n'a pas l'air d'être à jour. Pourriez-vous mettre à jour l'info RH ?

REPONSE :

La demande de mise à jour a été adressée.

Le lien intranet aux flash RH est le suivant :

<https://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/group/legal-entities/thales-services-sas/our-functions/ressources-humaines/linfo-rh>

Le lien extranet est le suivant :

https://myportal.thalesgroup.com/emythales/RH_TS

16. Indice des cadres

Pourriez-vous expliquer l'évolution des indices des cadres (indice 92 à 135) ?
Est-ce que la date d'anniversaire (date d'embauche) joue sur les minimas salariés ? Y-a-t-il une différence entre un salarié dont la date d'embauche est en janvier et un salarié dont la date d'embauche est en décembre ou encore dont la date d'embauche est en juin ?

REPONSE :

L'indice 92 correspond au dernier indice de la position 1. Les indices de la position 2 sont les suivants : 100;108;114;120;130;135.

L'évolution d'indice au sein de même position est automatique tous les 3 ans à date anniversaire de la date d'embauche. Le minima conventionnel de salaire est à prendre en compte à compter de la date de changement du coefficient.

Pour rappel, il n'y a pas de revalorisation de salaire lors d'un changement d'indice. Cette comparaison se fait en fin d'année, lorsque le minima conventionnel s'avère supérieur aux salaires perçus de l'année écoulée, une prime annuelle est versée en complément pour pallier l'écart.

17. Politique salariale

Est-il normal que la revalorisation due au titre de l'application du minimum conventionnel soit incluse dans le pourcentage d'augmentation de la fiche de position ?

REPONSE :

L'outil ne permet pas de distinguer ces 2 types d'augmentation. Pour rappel, 0,2 % du budget de politique salariale sont consacrés à la mise en conformité aux minimas conventionnels et Taux Garantis Annuels (TGA) pour l'année 2019 avec application au 1er janvier. Cette revalorisation s'inscrit donc dans la politique salariale.

18. Minima conventionnels

Les primes suivantes :
les primes d'astreintes,
les paiements pour interventions sur astreintes,

les primes exceptionnelles,
sont-elles incluses dans le calcul du salaire annuel perçu ?
Quel est l'intérêt pour les salariés en dessous du minimum conventionnel de faire des
astreintes ?

REPONSE :

A partir de 2019, les primes d'astreintes ne seront plus prises en compte pour la comparaison
avec le minimum conventionnel.

Divers

19. Revalorisation IDS (Indemnités de Site) et frais de déplacement

Une revalorisation des Indemnités de site et des indemnités kilométriques est prévue mais elle
n'a pas été diffusée. Quand allez-vous le faire ?

REPONSE :

La revalorisation des indemnités de site sera diffusée auprès des assistantes. La note est
disponible sur l'Intranet au lien suivant :

[https://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/group/legal-entities/thales-services-sas/our-
functions/ressources-humaines/relations-sociales-/notes-de-service-](https://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/group/legal-entities/thales-services-sas/our-functions/ressources-humaines/relations-sociales-/notes-de-service-)

La revalorisation des indemnités kilométriques est effectuée au niveau Groupe. Nous n'avons
pas de date de communiquée à ce stade.

20. Ticket Restaurant

Le montant des tickets restaurant va-t-il être revalorisé et quand cela sera-t-il effectif ?

REPONSE :

Il n'est pas prévu de revalorisation des tickets restaurants cette année.

PLANNING DES

«REUNIONS DP Lille » 2019

Dates	Salles
9/05/2019 à 10h30	TS
13/06/2019 à 10h30	TS
11/07/2019 à 10h30	TS
8/09/2019 à 10h30	TS
12/09/2019 à 10h30	TS
10/10/2019 à 10h30	TS
14/11/2019 à 10h30	TS
12/12/2019 à 10H30	TS